

COMMUNE D'ÉTAULES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 février 2026

Etaules, 05 février de l'an deux mil vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean René ESTIVALET, Maire.

Etaient présents : M. Jean René ESTIVALET, M. Bernard GEVREY, Mme Chloé QUENOLLE-FORGET Mme Odile DANIEL, M. Henri ECHARD, M. Olivier COURTOIS, M. Bertrand COURBET, M. Jean-François GUEPET.

Procurations : Mme Monique BOUZEGAOU a donné procuration à M. Bertrand COURBET.

Excusées : Mme Sylvie DAS-DORES, M. Olivier ELIAS.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Odile DANIEL est nommée secrétaire de séance.

Date de convocation :

29 janvier 2026

Date d'affichage :

29 janvier 2026

SOLLICITATION D'UNE DOTATION GLOBALE DE DECENTRALISATION (DGD) DANS LE CADRE DE LA REVISION DU P.L.U.
--

Dans le cadre de la révision du P.L.U.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, décide :

1. **Solliciter de l'Etat une compensation financière, dans les conditions définies aux articles L.1614-1 et L.1614-4 du code général des collectivités territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études de la révision du P.L.U., une Dotation Globale de Décentralisation.**
2. **D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U. au budget de l'exercice considéré.**

Nombre de Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

CONVENTION DE SERVITUDES : COMMUNE – SYNDICAT D'ENERGIES DE CÔTE-D'OR (SICECO) : PARCELLE ZD N°83 – LE VILLAGE.

Après s'être fait présenter le contenu de la convention de servitudes proposée par le SICECO concernant une parcelle cadastrée en ZD 83 – sise le Village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- Accepte le contenu de la convention de servitudes,
- Autorise le Maire à signer la convention de servitudes.

Nombre de Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Questions diverses :

- Le vote du BP 2026 aura lieu avant les élections municipales.
- Une partie de la commune est inscrite dans un périmètre nommé « Carte Site inscrit Etaules » pour une surface totale d'environ 3 976 ha.
- A cet effet, les demandes d'autorisations d'urbanisme situées à l'intérieur de ce site seront transmises aux architectes des bâtiments de France pour avis sur les projets.
- Revoir la signalisation routière sur la traversée de la commune.

Fin de séance : 21h30

La Secrétaire de séance,
Odile DANIEL



Le Maire,
Jean René ESTIVALET